

# Table des matières

***Financement de la formation*** ..... 3



# Financement de la formation

## Ai-je droit à un financement pour ma formation ?

Selon votre situation professionnelle, la formation peut être prise en charge par votre fond de formation professionnelle :

- Pour les exploitants agricoles : sollicitation d'un financement auprès de VIVEA (la formation peut être financée à 100%, sous réserve de leurs priorités et des conditions de prise en charge).
- Pour les artisans : étude individuelle de votre situation auprès de votre fond de formation.

La formation est prise en charge à 100% par les fonds de formation professionnel pour 95 % de nos stagiaires.

## Que faire si je n'ai plus de budget VIVEA pour financer la formation ?

Selon les cas, certaines aides régionales peuvent aider à financer votre formation. Vous pouvez aussi payer un reste à charge sur le coût de la formation.

## Je suis artisan, comment financer ma formation ?

Des prises en charge existent, de montants variables selon les régions.

## La formation est-elle éligible au CPF (Compte Personnel de Formation) ?

Actuellement, vous ne pouvez pas utiliser vos heures CPF pour financer la formation.

## J'aimerais suivre la formation "Développer sa vente directe en ligne" pour rejoindre le réseau Cagette mais j'ai déjà prévu de suivre d'autres formations en 2022. Comment faire ?

Vous pouvez soit :

- financer par vous-même la formation dès aujourd'hui
- souscrire à une formule PRO (abonnement), en attendant de suivre la formation en 2023 (avec l'aide de votre budget de formation 2023)

From:  
<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:  
[https://wiki.cagette.net/financement\\_de\\_la\\_formation](https://wiki.cagette.net/financement_de_la_formation)

Last update: **2022/02/08 10:22**

